

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Août

## LA GUERRE EN CORÉE

Bien qu'elle n'ait pas été officiellement déclarée, la guerre entre la Chine et le Japon n'en a pas moins aujourd'hui un caractère officiel. La lutte paraît même sérieusement engagée, à en juger d'après les dernières dépêches venues de l'Extrême-Orient. Non-seulement la flotte japonaise a capturé un vaisseau Chinois et en a coulé bas un autre, mais les troupes japonaises ont enlevé le roi de Corée.

Ce dernier fait, s'il est exact, et rien n'est encore venu le démentir, va peut-être avoir pour conséquence de modifier la situation respective des deux puissances belligérantes, car le roi de Corée étant prisonnier du Japon devient comme une sorte d'otage entre les mains de cette nation.

Il est probable que la guerre se fera surtout sur mer, car la Chine n'est pas en mesure de débarquer un corps d'armée au Japon et ce dernier ne saurait raisonnablement songer à envahir le vaste empire chinois où il se trouverait aux prises avec des troupes trop supérieures en nombre, pour qu'il puisse avoir quelque chance de mener à bonne fin une pareille entreprise.

Les Japonais fondent de grandes espérances sur leur flotte qui comprend quatre cuirassés, huit croiseurs, plusieurs avisos, quarante torpilleurs et un certain nombre d'autres bâtiments bien armés. La Chine, il est vrai, possède quatre escadres avec 7 ou 800 canons, mais le Japon est mieux outillé et son organisation militaire est bien supérieure.

Il serait cependant téméraire de prévoir dès maintenant quel sera le résultat de la lutte, car il peut se produire des incidents inattendus qui viendront modifier la situation.

On a déjà parlé d'une intervention possible des grandes puissances européennes. Le

fait est qu'à Pétersbourg comme à Londres toute l'attention est en ce moment concentrée sur la Corée.

Le public et les hommes politiques russes se préoccupent vivement des affaires de la presqu'île coréenne, et voient avec peine qu'elles ont abouti à une guerre entre la Chine et le Japon. On ne saurait ignorer en Russie que, quelle que soit l'issue de cette guerre, elle ne pourra qu'être défavorable à l'empire des tzars. Si c'est le Japon qui triomphe, la Russie aura pour voisin de ses possessions sibériennes un empire puissant et bien organisé, au lieu d'un Etat faible et sans ressources. Si, au contraire, le sort des armes favorise la Chine, la puissance de ce vaste empire se trouvera nécessairement accrue, au détriment de l'équilibre international qui est une garantie de sécurité pour la Russie en Asie.

L'Angleterre, de son côté, cherche, suivant sa coutume, à tirer profit du conflit qui vient d'éclater, pour s'approprier un lambeau de terre qu'elle convoite sans doute depuis longtemps.

Les journaux de Londres conseillent au gouvernement britannique d'occuper le port et l'île Hamilton. La Russie laissera-t-elle nos bons voisins d'outre-Manche commettre ce nouveau larcin ? C'est peu probable.

« Il n'y a que le premier pas qui coûte, dit à ce sujet un journal russe, le *Novoïe Vremia*. Or, en ce qui concerne la politique d'aventure, continue-t-il, l'Angleterre a fait son premier pas il y a si longtemps, qu'elle a eu tout le loisir d'oublier cette époque lointaine. Aussi les Anglais n'ont-ils pas hésité, sous le prétexte de protéger leur consul — lequel bien entendu n'était nullement en danger — de débarquer en armes à Chemulpo, port de Séoul, capitale de la Corée.

« Les affaires de Corée, ajoute le *Novoïe Vremia* présentent pour nous un intérêt bien plus grand que pour les Anglais. L'Angleterre n'a en somme, dans ces parages, aucun intérêt quelque peu considérable; elle

n'y cherche qu'un point d'appui pour sa politique agressive dirigée contre nous.

« Pour nous, au contraire, la question coréenne intéresse au plus haut point le développement et la sécurité de nos possessions de l'Extrême-Orient.

« Si le Japon allait s'installer définitivement en Corée, il posséderait les deux rives du détroit de Corée et nous nous trouverions alors gênés par un nouveau Bosphore, semblable à celui qui nous gêne depuis si longtemps en Europe. En outre, nous n'aurions certainement aucun avantage à échanger le tranquille voisinage des Coréens contre les Japonais inquiets et presque menaçants. »

Et le journal russe conclut en ces termes :

« De même nous ne saurions admettre que l'Angleterre pénètre dans ces parages. Celle-ci cherche à y arriver par tous les moyens; elle veut, en occupant Port-Hamilton, acquérir une situation pareille à celle qu'elle a dans la mer rouge, grâce à l'île de Périm, et dans la Méditerranée, grâce à Gibraltar. La puissance qui possèdera Port-Hamilton sera maîtresse du détroit de Corée, qui est la meilleure route au sortir de nos ports de l'Extrême-Orient. Ainsi donc notre flotte est menacée de se trouver, le cas échéant, enfermée derrière une double barrière anglo-japonaise. »

N'avions-nous pas raison de dire qu'un incident imprévu pouvait amener des complications ?

L'avidité insatiable de l'Angleterre pourrait fort bien être la cause de ces complications.

Quant à la France, animée des sentiments les plus pacifiques, elle ne désire qu'une chose : le maintien du *statu quo*.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis, samedi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Casimir-Périer qui était venu de Pont-sur-Seine.

— Malheureux ! Hélas !... l'aurai-je tué ! murmurai-je en palissant... et je tombai sans force sur ce fauteuil.

— Oui, reprit M. de Maloy, il est mort assassiné.

— Assassiné ?

— L'ignoriez-vous ? dit à son tour l'étranger qui n'avait pas encore parlé et qui vena t d'écrire quelque chose ?

— Comment aurai-je pu le savoir.

— C'est que, tenez, voici ce qu'on a trouvé près de lui.

— Mon poignard ?

— Cette arme est bien à vous.

— Oui ! mais comment cette arme se trouvait-elle là.

— C'est à vous à l'expliquer.

— Je ne sais ; mais encore une fois, je souffre, ne le voyez-vous pas ?

— Croyez-vous, s'écria M. de Rocheplœuc avec explosion, croyez-vous que je ne souffre pas, moi ! Et cachant son visage entre ses mains, il se mit à sangloter.

— M'expliquez-vous enfin ce que cela signifie ? — Yvonne, répondez-moi ! je sens que je deviens fou.

— Comment osez-vous, reprit M. de Maloy avec une ironie sanglante, comment osez-vous adresser la parole à votre innocente femme ? vous qui avez assassiné votre oncle.

A ces mots, je m'élançai vers lui ; je l'eusse étranglé si on m'eût laissé le temps ! Mais l'étranger cria : Holà ! vous autres ! et les deux gendarmes firent irruption dans le salon. — En un clin d'œil ils furent auprès de moi, et je me sentis aus-

Le Conseil s'est occupé de diverses affaires intérieures et extérieures, notamment des incidents du Congo et des affaires de Corée, qui ont mis aux prises la Chine et le Japon.

L'escadre de l'Extrême-Orient est chargée de protéger les intérêts français en Corée.

M. Guérin, ministre de la justice, a donné lecture d'une circulaire qu'il va adresser aux parquets relativement à l'application de la loi sur les anarchistes.

Le prochain Conseil se réunira à l'Elysée, le 30 août.

M. Casimir-Périer est reparti à cinq heures pour Pont-sur-Seine.

## Les anarchistes

Marseille, 5 août.

On a arrêté dans un hôtel du cours Belzunce un sieur Auguste François, âgé de quarante-neuf ans, représentant de commerce, venant de Beaucaire.

On croit que sous ce nom se cache un anarchiste dangereux. La femme avec laquelle cet individu est arrivé a été arrêtée.

Nîmes, 5 août.

La cour d'assises du Gard a jugé hier, trois anarchistes, les nommés Jules, Constant et Hadaucourt, pour apologie de l'assassinat de M. Carnot.

Constant a été condamné à six mois de prison, Jules et Hadaucourt ont été acquittés.

Annecy, 5 août

La police a arrêté hier un nommé Charles-Louis C..., sujet italien, qui avait été expulsé de France en 1893, à la suite de plusieurs condamnations pour vol.

Cet individu portait sur lui, au moment de son arrestation, des découpages de différents journaux de la région qui relatent les débats sur les anarchistes à la Chambre.

La police d'Annemasse a également arrêté un sieur Guéret, cordonnier, né dans les Côtes-du-Nord. Cet individu avait été expulsé du canton de Genève le 27 juillet dernier.

On a arrêté à Bogève le nommé Joseph-Victor Pollonnier, suisse, expulsé déjà de France une première fois. Il a été emprisonné à Thonon pour avoir contrevenu à l'arrêté d'expulsion. Les nommés Coppa et Rossi, sujets italiens, ont été expulsés pour apologie du meurtre de M. Carnot.

Le nommé Riba, suisse, a été également expulsé, ainsi que le publiciste russe Plokano, qui habitait Monnetier-Mornex.

Enfin, le nommé Massa, sujet italien, contre-

siôt les poignets emprisonnés dans un étau de fer. Ils venaient de me passer aux mains les menottes qu'on n'emploie que pour les criminels.

Quand je songe à cette effroyable scène, je sens mon front rougir de honte. — Ah ? comment pourrais-je laver cet outrage, me sera-t-il jamais plus permis de venger mon honneur entaché ?...

— Je me défendis ; mais je sentis bientôt que toute résistance était inutile. — Je n'étais pas le plus fort. Je baissai la tête et des larmes abondantes coulèrent de mes yeux.

— Moi un assassin ? m'écriai-je, le croyez-vous Yvonne ?

A ces mots, la chère créature se leva et vint se jeter dans mes bras.

— Cette réponse était plus éloquente que toutes les paroles ; elle fit entrer quelque calme en mon âme déchirée.

— Yvonne, lui dis-je, avec votre aide, je prouverai, et cela ne sera pas difficile, combien est absurde cette accusation. Tout ce qui se passe est horrible. Je ne devine que trop d'où part le coup qui me frappe. Du courage, chère amie, tout sera bientôt éclairci.

L'étranger, qui n'était autre que le commissaire de police du canton, dit un mot à M. de Rocheplœuc : celui-ci fit avancer une voiture, j'y montai en compagnie des gendarmes et du commissaire, puis nous nous dirigeâmes vers Kéralain.

En arrivant, je fus conduit dans la chambre de mon oncle, où un spectacle épouvantable s'offrit à mes yeux.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 8

LE

## CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

II

Rocheplœuc n'est pas loin de Kéralain. Machinalement je me dirigeai vers ces lieux où j'avais vécu si heureux et bientôt je me trouvais à l'entrée du bois qui descendait vers la plage.

Je ne voulus pas m'approcher de la maison, je m'assis sur le tronc d'un arbre déraciné, en vue de la mer, et je restai là, à réfléchir, sans songer à l'heure qui s'avancait.

Le navire, que mon oncle avait remarqué la veille était encore à la même place ; je le regardais presque sans le voir, tant j'étais préoccupé ; pendant quand il apparçait et leva l'ancre, je le suivis des yeux. Quand il eût disparu derrière la falaise je me levai et je repris, par un sentier qui l'abrégéait, le chemin de Rocheplœuc.

En route, je rencontrai quelques paysans qui me dirent bonjour, et qui parurent effrayés de ma pâleur. L'un d'eux me demanda même si j'étais malade. C'est à peine si je lui répondis.

En arrivant à Rocheplœuc, j'aperçus deux gendarmes qui se promenaient autour du château.

Quand j'entrai dans le salon, toute la famille s'y trouvait réunie : Mme de Rocheplœuc était évanouie dans un fauteuil, ma femme était en larmes, presque sans connaissance, lui dis que M. de Rocheplœuc, pâle et sévère, appuyé contre le manteau de la cheminée, causait à voix basse avec un étranger. — Mais je ne vis que M. de Maloy, qui se penchait vers Yvonne et semblait la consoler.

D'un bond je fus auprès de lui, et ma main allait s'abattre sur sa joue, quand M. de Rocheplœuc me retenant le bras, me dit :

— Ce n'est pas le moment, monsieur, de vous livrer à de semblables voies défait ; défendez-vous d'abord.

— Me défendre ? Et de quoi ?

— Votre air hagard, vos yeux rougis parlent au moins d'une nuit terrible. — Dites-nous ce que vous avez fait ?

— Moi, ne comprenant rien à cet interrogatoire, je répondis avec impatience — on m'interrogea de nouveau, je me révoitai.

— Que me voulez-vous, à la fin ? demandez à Yvonne puisqu'elle était avec moi.

— Oui, jusqu'à une heure ; mais après ?

— Que vous importe ?

— Plus que vous ne pensez.

— Ne le voyez-vous pas, je souffre ; laissez-moi me retirer et emmener ma femme.

— Quand vous aurez répondu.

— Que signifie tout cela.

— Ne savez-vous pas que votre oncle est mort.

lequel avait été pris un arrêté d'expulsion pour apologie de l'assassinat du président de la République, s'est enfui en Italie sans attendre qu'on lui notifiât son arrêté d'expulsion.

**La presse étrangère et le procès Caserio**

On croyait que la presse étrangère reproduirait en entier le *factum* de Caserio. Les journaux anglais, allemands et belges qui ont un service téléphonique, ne parlent pas de la défense de Caserio, qu'ils qualifient de « long et monotone plaidoyer ».

Dans le cas où ces journaux auraient reproduit le *factum* de Caserio, ils n'auraient pas été saisis en gare, car les commissaires spéciaux ont déclaré n'avoir reçu aucun ordre.

**Caserio dans sa prison**

Lyon, 5 août.

M<sup>e</sup> Dubreuil est allé hier à la prison voir Caserio et l'engager à signer son pourvoi en cassation.

Le condamné a bien accueilli son défenseur et l'a remercié de son éloquente plaidoirie, mais s'est énergiquement refusé à se pourvoir devant la cour suprême et à former un recours en grâce.

M<sup>e</sup> Dubreuil ne peut accomplir la première formalité, mais se propose d'adresser, à l'insu de son client, une demande en commutation de peine et même d'aller intercéder auprès du président de la République.

Caserio suit maintenant le régime des condamnés à mort, plus doux que celui des prévenus. La nourriture est meilleure et on autorise l'usage du tabac. Il porte la camisole de force et est l'objet d'une surveillance continue.

Deux gardiens se relevant plusieurs fois dans la journée se tiennent en permanence dans sa cellule.

**Nouvelle frasque de Tournadre**

L'anarchiste fantaisiste Marius Tournadre a été arrêté samedi, à la gare de l'Est, au moment où il descendait du train venant d'Épernay. Il s'était fait passer dans cette ville pour un chargé d'affaires du nom de Nicolas Talarski, s'était présenté dans un des meilleurs hôtels, y avait fait un excellent déjeuner... sans payer, et tout fier de cet exploit, avait pris le train pour Paris... sans billet.

**L'invention de M. Turpin**

La commission d'examen des inventions intéressant les armées de terre et de mer a remis au Ministre de la guerre, le 3 août, son rapport au sujet des inventions de M. Turpin.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

La Commission, après une discussion approfondie des propositions de M. Turpin, soit au point de vue du principe, soit au point de vue des moyens d'exécution, estime à l'unanimité, que ces propositions ne constituent pas une invention susceptible d'assurer à l'Etat qui en serait devenu acquéreur une suprématie quelconque au point de vue de la défense nationale.

A défaut de toute vérification expérimentale fournie par M. Turpin, qui ne s'est pas trouvé dans la possibilité de contrôler pratiquement ses idées, la Commission a recueilli de précieux éléments d'appréciation dans les résultats obtenus par les services de la Guerre depuis l'année 1891 dans des recherches qui présentent une analogie de principe frappante avec les propositions de M.

Turpin, tout en différant sensiblement par les moyens d'exécution, et elle a pu rendre compte des difficultés de toute nature qu'entraînent de pareilles recherches, qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas donné de résultats satisfaisants.

Elle considère donc les propositions de M. Turpin comme un simple programme d'expériences fondé sur une idée ingénieuse, mais dont la réussite lui paraît très aléatoire.

Dans ces conditions, et quelle que soit l'issue que l'avenir réserve à de semblables recherches, la Commission estime qu'il n'y a aucun inconvénient, pour la défense nationale, à laisser les dispositions légales, prises par M. Turpin pour s'assurer la propriété de son invention, suivre leur cours régulier.

Si les faibles chances de succès de l'invention, telle qu'elle est présentée par M. Turpin, conduisent la Commission à estimer que l'Etat n'a pas intérêt à se réserver la propriété exclusive de ses brevets, il y a lieu cependant d'inviter l'inventeur à établir le plan d'exécution d'un appareil d'essai, dont l'épreuve fixera expérimentalement sur l'opportunité de poursuivre ces recherches par les soins du Ministère de la Guerre.

La difficulté relative à la publication de ses brevets étant écartée, M. Turpin pourrait être invité à construire et à présenter lui-même cet appareil d'essai.

**Les lièvres du Président**

Sous le titre : « Les lièvres du Président », l'*Union républicaine de la Marne* raconte l'anecdote suivante de la carrière militaire de M. Casimir-Périer :

« Au combat de Bagnoux, en 1870, le brave commandant de Dampierre, à la tête du bataillon des mobiles de l'Aube, attaqua près de l'église la dernière barricade qu'il devait enlever, mais où il devait trouver une mort héroïque.

« Un mobile de ce bataillon, dont les hommes firent tous leur devoir en cette journée, se faisait particulièrement remarquer par la justesse de son tir. A tout coup il abattait son Bavarois.

« Le chef de sa compagnie, le capitaine P..., émerveillé du sang-froid non moins que de l'adresse de cet homme, veut le féliciter, s'approche de lui et reconnaît un jeune paysan d'un village voisin de son domaine.

« — Tiens, c'est toi !... Bien, mon garçon, très bien !... Tu auras la médaille... Tu l'as bien gagnée... Mais dis-moi, où donc as-tu appris à si bien tirer ?...

« — Dame !... dame, mon capitaine, répond le jeune moblot... sur vos lièvres !

« Le capitaine P..., (soyons indiscret), n'était autre que M. Jean Casimir-Périer, aujourd'hui président de la République et qui fut décoré pour sa belle conduite à Bagnoux.

« Le jeune paysan se nomme Delaunay et habite Marnay, dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Ajoutons qu'il a reçu la médaille. Le capitaine lui a tenu parole. Il a oublié les lièvres pour ne se souvenir que des Prussiens ! »

**La guerre en Corée**

Une dépêche de Tokio au *Times* annonce un nouveau combat en Corée. Les Chinois auraient été battus par les Japonais.

**Campagne du Soudan**

L'*Officiel* publie un rapport adressé au président de la République par le ministre des colonies et le ministre de la marine, proposant d'accorder le bénéfice de campagne de guerre aux militaires ayant pris part à l'expédition

qui, partie du Soudan, a atteint la Tripolitaine par le lac Tchad.

Ce rapport est approuvé par le président de la République.

**L'état sanitaire à Marseille**

Le *Journal de Marseille* publie la note suivante, au sujet de la situation sanitaire à Marseille :

« La nouvelle que le consul d'Espagne à Marseille avait télégraphié à son gouvernement que des cas de choléra avaient été constatés dans notre ville, est reproduite par divers journaux parisiens qui demandent des renseignements supplémentaires.

« Nous sommes en mesure de leur en fournir. Le choléra n'est pas à Marseille, où la mortalité est au-dessous de la moyenne annuelle à cette époque de l'année. Aucun foyer d'épidémie n'a été signalé au comité d'hygiène et si des décès douteux se sont produits, il faut les attribuer aux fortes chaleurs et à des indigestions de fruits et de boissons glacées. »

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS**

Séance du 3 août

M. le Maire communique une lettre de M. l'inspecteur d'académie au sujet de la distribution des prix aux écoles communales, où il expose que le retard apporté à cette distribution, cette année, peut entraîner un surcroît de dépenses pour la ville. Dans cette situation, M. l'inspecteur demande au conseil de revenir sur la décision qu'il a prise dans cette dernière séance.

Après un échange de vues, le conseil maintient son premier vote et charge la municipalité de traiter au mieux des intérêts communaux pour la construction de l'estrade. Dans le cas où les exigences de l'entrepreneur seraient trop onéreuses, la distribution aurait lieu au théâtre.

A ce sujet, M. Soulié demande si c'est le budget communal qui paye le gaz lorsqu'il y a des réunions publiques au théâtre.

M. le maire répond qu'il a donné la salle, mais non l'éclairage, que personne ne lui a rien demandé à ce sujet et que cela regarde le directeur de la compagnie du gaz.

M. Daynard fait ensuite connaître, au nom des commissions des finances et des travaux publics, les diverses modifications apportées au tarif et règlement des droits d'octroi.

Après quelques observations de MM. Roussel, Brunies et Soulié, le nouveau règlement et tarif est adopté. Il comporte une plus large extension des entrepôts, en vue de favoriser le commerce local ; une légère diminution sur quelques objets de consommation et une petite augmentation des droits sur les charbons de bois et la stéarine.

Le nouveau règlement et tarif va être soumis à l'approbation du conseil général.

M. le maire a ensuite donné lecture du vœu suivant, présenté par MM. Delpech, Brunies et Combelles :

Le conseil municipal de la ville de Cahors, Considérant que l'existence de douanes intérieures, un siècle après la Révolution qui a sup-

J'étais fou de désespoir et de rage. — Quand je fus seul, je pu me livrer aux transports les plus violents, auxquels succéda une prostration qui dura de longues heures.

Je fus tiré de ma torpeur par la visite du juge d'instruction qui me fit subir un nouveau supplice, puis il s'éloigna et tout retomba dans le silence.

J'étais au secret, comme les malfaiteurs avérés, et nul, sauf mon avocat, n'avait le droit d'arriver jusqu'à moi.

Les prochains s'assises allaient s'ouvrir ; on me transféra à Rennes, où j'attendis avec une anxiété terrible le moment de comparaître.

— Ta mère n'avait jamais cessé de croire à mon innocence. — Hélas ! elle était la seule !

Elle apprit, je ne sais par quelle indiscretion, que le jury était mal disposé à mon égard ; elle fit d'urgence et obtint un surcroît d'instruction.

Ma torture fut donc prolongée pendant de longs mois.

Enfin se leva le jour terrible où je devais paraître devant la justice des hommes, et subir le supplice le plus épouvantable qui puisse être infligé à une créature humaine.

Quand j'entraï dans cette salle où était rassemblée une foule nombreuse, attirée par une curiosité qu'exerçait encore ma situation dans le monde, je repris tout mon courage : j'allais lutter pour la vie, pour l'honneur, pour le repos de ma femme, de ma fille, la moindre défaillance pouvait m'être fatale, donc elle ne m'était pas permise.

Je sentis bientôt que la foule m'était sympathique, mon aspect s'en accrût et je réfutai avec

primé les barrières de province à province, ne peut se justifier par aucune raison ;

Considérant que les produits de l'agriculture et de l'industrie française devraient pouvoir circuler librement dans toute l'étendue du territoire de la République ;

Considérant que les taxes d'octroi constituent un impôt inique et injuste entre tous, qui a pour résultat d'élever le prix des objets de première nécessité, et dont la charge est plus lourde pour le travailleur, qui consomme autant, si ce n'est plus, que le rentier ;

Invite le Parlement à voter la suppression des octrois et à remplacer les ressources qui en proviennent, par la création d'un impôt proportionnel et progressif sur le revenu.

Signé : Brunies, Combelles, Delpech.

Ce vœu a été renvoyé à la commissions des finances.

**M. Jules Many**

M. Jules Many adresse aux électeurs de Souillac sa démission de conseiller général de ce canton, par la lettre suivante :

AUX ÉLECTEURS DU CANTON DE SOUILLAC  
Citoyens,

Une récente élection municipale à Souillac a montré qu'il s'était produit un désaccord entre mes électeurs et moi. Persister à les représenter dans ces conditions serait manquer à ma dignité et à mon respect du suffrage universel.

Dès après cette élection, j'ai donc décidé de résigner mon mandat, et j'ai fait part à plusieurs amis de ma résolution. Si j'ai tardé, c'est uniquement sur leurs pressantes sollicitations.

Aujourd'hui, j'ai une raison de plus de me retirer, c'est que mes fonctions très-absorbantes de chef du cabinet du Ministre du Commerce ne me permettent plus de consacrer tout le temps que je voudrais et que je devrais à défendre les intérêts de mes commettants.

Tels sont les seuls motifs qui m'ont déterminé, — sans l'impulsion de personne quoiqu'en aient dit des adversaires à qui les fausses nouvelles et les bruits calomnieux coûtent peu à répandre, — à donner ma démission de conseiller général.

Je remercie les électeurs qui m'ont accordé leur confiance et je les prie de la reporter sur un candidat digne de la République et digne d'eux-mêmes.

JULES MANY,

Chevalier de la Légion d'honneur, Chef du cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie.

**L'eau à Gourdon**

Nous apprenons que M. Mermet, ingénieur concessionnaire d'une distribution d'eau à Lectoure (Gers), est venu tout récemment à Gourdon, pour renouveler à la municipalité son offre d'entreprendre un semblable projet pour notre ville.

On nous assure qu'il va revenir ici prochainement pour l'étude de ce projet.

Cette concurrence qui paraît s'établir entre M. Mermet et le propriétaire de notre établissement d'éclairage électrique ne peut que favoriser les intérêts de la ville.

**La reconstruction du lycée Gambetta**

Nous recevons la lettre suivante d'un groupe d'ouvriers de notre ville ; nous nous faisons un devoir de l'insérer :

Cahors, le 4 août 1894.

« Monsieur le rédacteur,

» Dans un de ses derniers numéros vous vous

bonheur l'infâme accusation qui pensait sur ma tête.

Puis arriva la longue série des témoins... Tous, tous, hélas ! vinrent apporter un nouvel anneau à la chaîne qui m'enfermait.

Ma tante elle-même, qui ne voulait pas dire le motif de ma querelle avec mon oncle, s'étendit sur les récentes inégalités de mon caractère et sur les sujets de mécontentement que je leur avais donnés à tous deux dans ces derniers temps.

Elle parla de l'intention qu'avait manifesté mon oncle de me dés hériter et arriva à la scène qui avait marquée la fatale soirée où j'avais fui le château de Kéralain.

Elle me croyait coupable ! Je le compris avec une indigne douleur.

Les paysans qui m'avaient rencontrés, le valet de chambre de mon oncle m'accablèrent à leur tour, et quand parut M. de Maloy, il ne me restait aucune espérance.

La déposition de ce dernier fut un chef-d'œuvre de perfidie.

Je compris qu'il voulait me perdre tout en ayant l'air de me sauver. Le misérable ne voulait pas mettre entre ta mère et moi une barrière insurmontable.

Il espérait se faire, dans l'avenir, auprès de celle-ci, un mérite de sa conduite à mon égard.

Il raconta de sa voix douce et attendrie combien j'avais été jaloux de la faveur dont il avait joui auprès de mon oncle.

(A suivre)

La fenêtre avait été ouverte, les vitres brisées, les tiroirs du bureau fracturés, une partie de leur contenu gisait sur le sol, une large mare de sang souillait le lit et le tapis, mon oncle était étendu, le cou à moitié tranché, la vie s'était écoulée par une large plaie béante, horrible à regarder.

L'épouvante, la douleur m'étreignirent le cœur, je faillis m'évanouir ; mais ceux qui m'entouraient étaient là non pour me consoler, mais pour épier la moindre contraction de mon visage.

Je sentais leur regard s'appesantir sur moi et je me raidis contre l'émotion terrible que je ressentais.

J'appris alors que mon oncle, après mon départ avait témoigné contre moi le plus vif ressentiment, qu'il avait ordonné à ma tante de ne jamais me recevoir, et que vers minuit il avait renvoyé tout le monde pour prendre quelque repos.

A cinq heures du matin, son valet de chambre étant entré pour lui apporter la potion que son accès de goutte le forçait à prendre chaque matin, et l'avait trouvé sans vie au milieu de son appartement bouleversé.

Ses cris avaient réveillé tout le monde, M. de Maloy le premier, celui-ci avait immédiatement envoyé à la ville chercher le commissaire de police et les gendarmes.

Comme la ville était située dans la direction opposée à celle de Rocheplœuc, je n'avais pu les rencontrer.

Une minutieuse enquête avait immédiatement commencé : M. de Maloy s'était chargé de la diriger.

En moins d'un quart d'heure, on avait trouvé mon poignard sur le lit ; le commissaire avait été informé des scènes des derniers jours et de l'intention qu'avait manifesté mon oncle de me dés hériter.

Dès lors ma culpabilité lui parut être un fait irrécusable, et il ne voulut pas perdre une minute pour s'assurer de ma personne.

Pendant que je me dirigeai vers Rocheplœuc par les sentiers du bois, il y arrivait lui par la grande route, et instruisait la famille de ma femme des charges écrasantes qu'il avait relevées contre moi.

A Kéralain, il renouvela son interrogatoire et ses convic ions restèrent les mêmes malgré la disparition des bijoux qu'avait possédés mon oncle et que celui-ci tenait toujours serrés dans son bureau. Ces bijoux ne se trouvaient plus dans ces tiroirs fracturés.

Ceci n'est sans doute qu'une ruse, disait M. de Maloy, et l'assassin peut les avoir cachés dans le bois tout aussi bien que les avoir emportés. — La terre gardera son secret.

Ces paroles perfides décidèrent de mon sort et le commissaire de police prit la résolution de maintenir mon arrestation ; ma tante refusa de me voir, et je partis pour la prison où j'eus immédiatement écroué.

VIII

Je n'ai pas besoin de te dire, chère enfant, les sentiments dont mon âme était agitée quand je franchis le seuil maudit de la demeure où j'allais passer de longs jours, en proie aux plus terribles appréhensions.

êtes fait l'écho de nos plaintes, au sujet du retard injustifiable apporté dans la mise en adjudication des travaux de reconstruction du lycée Gambetta, nous ne pouvons que vous en remercier bien sincèrement.

» Ce projet était depuis assez longtemps déjà à l'étude, cependant, pour qu'il nous ait été permis d'espérer qu'une simple question de formalités n'en ait pas reporté l'exécution à plus de six mois encore, nous privant ainsi pendant tout cet hiver de travail, et nous obligeant à un chômage forcé, rien à l'horizon ne pouvant nous faire espérer le contraire.

» Les renseignements que nous avons reçus, et qui ont été pris à bien bonne source, nous permettent d'affirmer qu'il eût suffi de bien peu de bonne volonté pour nous éviter une pareille déception; nos représentants pouvaient, en effet, nous empêcher les jours de privations et de misères que nous voyons apparaître, en demandant au ministre compétent d'autoriser d'ores et déjà l'adjudication des travaux, puisque des fonds sont inscrits pour cet objet au budget de 1894, et qu'il ne reste, pour rendre effectif l'emprunt de la ville de Cahors, qu'une simple formalité à remplir.

» En reportant l'exécution des travaux du lycée en 1895, le ministre sera dans l'obligation de faire annuler le crédit qu'il avait fait inscrire au budget de 1894. Il ne lui aurait certainement pas déplu, si on le lui avait demandé, de faire autrement, c'est-à-dire d'ordonner le commencement des travaux dès maintenant, de façon à dépenser cette année la somme prévue.

» Pareilles requêtes adressées au gouvernement sont journalières, et il y fait toujours droit, mais, nous le répétons, faut-il encore qu'il y ait une requête.

» En somme, que manque-t-il pour mettre les travaux de reconstruction du lycée en adjudication ?

» Que la ville de Cahors vote l'emprunt d'une somme équivalente à la subvention de l'Etat.

» Or, la ville a voté cet emprunt, mais il ne sera définitif que tout autant qu'une loi l'aura autorisé. C'est donc là une simple formalité, mais une formalité qui ne pourra être remplie qu'après la rentrée des Chambres !

» Quel inconvénient y a-t-il à ce que l'adjudication des travaux ait lieu tout de suite ? Aucun.

» Nous espérons que nos représentants s'intéresseront à notre situation; qu'ils comprendront ce que ces retards ont pour nous de préjudiciable et ils auront ainsi mérité de notre reconnaissance

» Les Ouvriers Cadurciens. »

**Enregistrement**

M. Collin, receveur de l'enregistrement à Aubeterre (Charente), est nommé receveur-rédacteur près la direction de l'enregistrement, à Cahors, en remplacement de M. Loscaie, précédemment nommé sous-inspecteur dans la Creuse.

**Anciens militaires**

Les anciens militaires ayant 14 ans de service et au-dessus, sont priés de se réunir le dimanche 12 août, à 3 heures du soir, dans une des salles de la mairie, pour recevoir communication d'une lettre importante de M. Brinard, député de Seine-et-Oise.

**131<sup>e</sup> territorial**

M. Gaby, ex-chef de bataillon territorial, a été nommé chef de bataillon au 131<sup>e</sup> territorial d'infanterie.

**COUR D'ASSISES DU LOT**

Présidence de M. Montbrun, conseiller à la cour d'appel d'Agen; assesseurs: MM. Fieuzal et Bouisset, juges.

**Audience du 6 août**

**Viol**

Une seule affaire est inscrite au rôle des assises du troisième trimestre.

L'accusé est un jeune homme de 24 ans et il comparait sous l'inculpation de viol sur une femme de 81 ans.

L'auteur de cet attentat, Caminade, fut arrêté et ne tarda pas à faire des aveux complets. Mais il prétendit qu'il avait agi sous l'empire de la boisson. Cette allégation est formellement démentie par les témoins qui l'ont vu à Bio dans la soirée du 3 et par ceux qui, au retour, ont fait avec lui une partie de la route.

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif avec admission des circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Caminade à dix années de réclusion.

**Procès**

Nous apprenons, à l'instant que l'affaire de la société orphéonique l'Avenir de Sainte-Foy-la-Grande est renvoyée au 12 novembre prochain, pour la joindre probablement au procès de même nature intenté aux mêmes organisateurs par la société orphéonique les Bardes de Villefranche.

On attend avec impatience les débats de ce curieux et peu ordinaire procès, car, comme on le sait, les deux sociétés demandent: « qu'il plaise au tribunal de condamner les organisateurs conjointement et solidairement à payer aux requérants une somme de 12,000 francs à titre de réparation du préjudice matériel et moral subi. »

**Foire de Cahors**

La foire du 3 août a été assez importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants: Bœufs gras de 38 à 40 fr. les 50 kil.; bœufs de travail cours des derniers marchés; porcelets de 20 à 35 fr. selon grosseur; moutons gras de 0,70 à 0,80 le kilo; brebis et agneaux pour l'élevage, cours des derniers marchés.

Le blé se vendait 16 fr. 25 l'hectolitre; le maïs 15 fr. l'hectolitre.

Les volailles grasses valaient de 0,80 à 0,90 le 1/2 kilo; les poulets 1,10 le 1/2 kilo; les canards 0,70 et les lapins 0,50.

Les œufs se vendaient de 0,70 à 0,80 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

**L'inauguration du buste de Léon Cladel**

Dimanche, à deux heures, a eu lieu à Montauban l'inauguration du buste de Léon Cladel.

L'exécution de ce buste a été confiée à M. Emile Bordelle, jeune sculpteur montalbanais, récemment nommé sociétaire du Champ-de-Mars.

L'emplacement choisi par le Comité, préféré par le sculpteur, et accordé par le Conseil municipal de Montauban, est un des massifs du square de la Préfecture.

Un grand nombre de personnalités littéraires étaient venues à Montauban pour fêter cette inauguration qui, du commencement jusqu'à la fin, est restée une fête exclusivement littéraire, sans rien d'officiel.

**Téléphone**

Des ouvriers télégraphistes procèdent en ce moment, dans la traversée de notre département, à l'installation d'une ligne téléphonique de Paris à Madrid et d'un fil télégraphique direct de Paris à Perpignan.

**Trésor public**

M. Gabriel Bulit, avoué près le tribunal civil de Gourdon, vient d'être nommé, par arrêté de M. le ministre des finances en date du 30 juillet dernier, avoué agrégé de l'agence du Trésor public dans l'arrondissement de Gourdon.

**Mort d'un Explorateur**

Nous trouvons dans l'Echo de Paris l'information suivante:

« Nous apprenons avec le plus vif regret la mort du jeune explorateur Ludovic Chambon, qui vient de décéder à Monte-Cristo (Mexique), emporté par un accès de fièvre pernicieuse.

» Ludovic Chambon, qui n'avait que vingt-six ans, s'était voué à l'étude si intéressante des anciennes civilisations de l'Amérique centrale. Il avait déjà fait paraître, il y a deux années, un volume de récits de voyages des plus documentés. Il contribua pour une part importante à enrichir les collections ethnographiques du musée du Trocadéro. Ludovic Chambon laissera le souvenir le plus ému au cœur de tous ceux qui l'ont connu. »

M. Ludovic Chambon était notre voisin, de Sarlat, où habite sa famille et où il fit ses études en compagnie de bon nombre de jeunes gens du Lot.

**Tribunal correctionnel de Gourdon**

Audience du 30 juillet

Deux mois de prison au nommé Pierre Véran, 29 ans, originaire de la Haute-Loire, sans profession ni domicile fixe, pour mendicité et vagabondage. Véran a déjà subi six condamnations.

50 fr. d'amende et les dépens, avec application de la loi Bérenger, au nommé Jean M..., cultivateur, domicilié à Salviae, pour coups et blessures sur la personne du sieur Labarre, du même lieu.

80, 60 et 50 fr. d'amende aux sieurs Delmas père et fils et Issaly, demeurant à St-Chamarand, pour délit de chasse en temps prohibé.

**AVIS**

Les amis et connaissances de la famille Georges Castanet, sont priés de vouloir bien assister aux obsèques de leur fils

**Antoine-Louis CASTANET**

décédé le 7 août, à l'âge de 23 mois.

Les obsèques auront lieu mercredi soir, à 5 heures. On se réunira à la maison mortuaire, Allées Fénélon.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

**Variétés**

**Aux eaux de Miers**

Nous empruntons au Journal quelques extraits du charmant article que François Coppée consacre à Alviagnac:

Henri IV souhaitait que tous ses sujets missent, chaque dimanche, la poule au pot. A Alviagnac, on la met tous les jours, et son suave bouillon réchauffe, chaque matin, l'estomac du buveur d'eau de Miers, quand il revient, après s'être abreuvé à cette source salubre, mais glacée.

Les paysans cadurciens du vallon où je prends les eaux goûtent cette poule savoureuse, car c'est le plat du pays, et à l'hôtel Carbois, où je loge, on vous le cuisine superbement. Il y a surtout, là-bas, une certaine farce faite avec de la mie de pain, des œufs et un peu de lard, que je vous recommande.

Dame! c'est rustique, mais ici tout est rustique. Alviagnac n'est pas une de ces stations thermales où l'orchestre, abrité d'un kiosque, joue sans cesse l'ouverture de la *Chasse du jeune Henri* et où l'on rencontre, devant le jeu de petits chevaux, les cabotines en robe claire qu'on a vu grimacer, la veille au soir, sur la scène du Casino. Point de médecins en redingote noire, cravate blanche et tnyau da poele, dès neuf heures du matin; point de belles madames à trois toilettes et à deux maquillages par jour; point de rastaquouères, avec un chou de Bruxelles multicolore à la boutonnière, abattant, au bacara à deux tableaux, des huit et neuf comme s'il en pleuvait.

Alviagnac n'est qu'un village, où, sur le seuil des mesures, les aïeules filent au fuseau, comme du temps de la reine Berthe. Voici, conduit par une petite fille, un troupeau d'oies, espoir des foies gras futurs, pour lesquels cette truie, que chasse un gamin, découvrira des truffes. Car, le Périgord n'est pas loin. La Gascogne non plus, — écoutez l'accent des gens du terroir. — Et l'Auvergne aussi laisse deviner son voisinage montagnard. Voyez, les coteaux s'escarpent, et les routes se recourbent en lacets, sous les châtaigniers géants.

Rien de Florian, vous dis-je. La campagne profonde, un peu sauvage même. Le télégraphe à quatre kilomètres, la poste à près de deux lieues. Un coin de la vieille France. Des pauvres, mais non des malheureux. Le peuple de jadis, traditionnel, pieux, de mœurs sévères. Pour la messe, tous les hommes mettent leur blouse bleue de cérémonie. Le dimanche, les filles dansent entre elles, et les garçons entre eux, séparément, sous le tilleul monstrueux de la place, dont le tronc est tellement creusé par l'âge, qu'on l'a maçonné de grosses pierres.

Ah! l'on respire, ici. L'air est très pur, et cela repose un peu des stations à la mode, dont je ne dis pas de mal, mais où l'on rencontre vraiment trop d'eserocs et de vieilles cocottes.

Tout en écrivant ces lignes, je vois, devant moi, par ma fenêtre ouverte, cinq lieues de pays; et dans un champ voisin, deux groupes de moissonneurs chantent, pour s'exciter au travail, une chanson en patois sur une mélodie mélancolique, qu'on chantait déjà très certainement, lorsque Henri au Court-Mantel opprimait l'Aquitaine. A perte de vue, s'étend le large amphithéâtre des collines à peine bleues, plutôt d'un gris tendre. Plus près, les bouquets de châtaigniers arrondissent leurs vertes cimes. Dans l'azur trouble de la chaude journée, les nuages ouatés s'étirent paresseusement. Mais les moissonneurs se sont tus. Plus même un chant d'aluonette. La lourde chaleur de la canicule pèse sur la campagne. Dans le jardin, on fait d'un vieux noyer, une pie-s-en-voile. Je regarde, un instant, palpiter ses ailes en demi-deuil, puis s'abattre dans les maïs. Maintenant, pas une vibration, pas un souffle. C'est le calme torride, le silence accablant de l'après-midi de l'été. Depuis un moment, j'ai posé la plume. Je ne pense plus, je ne rêve même plus. Il me semble que je me dissous, que je m'évapore dans la lumière.

Il ne s'agit pas de tout cela, contemplateur incorrigible! Et les eaux? Et le traitement thermal? Eh bien! gouteux très illustres, et vous, arthritiques très précieux, sachez qu'elles sont excellentes ces eaux de Miers. Leur composition chimique est à peu près la même que celle des eaux de Carlsbad; elles guérissent les mêmes affections et, seules en France, elles sont saturées, à la dose suffisante, de sulfate de soude. Elles n'ont qu'un tort, c'est d'être chez nous, à notre portée. Il sera toujours très difficile de persuader à la plupart des citoyens français que, pour atténuer leur gravelle ou leur gastrite, ils n'ont qu'à aller dans le département du Lot. En Bohême, au diable au vert, à la bonne heure.

Mais les hôtels?

Les auberges d'Alviagnac — il n'y en a que deux — sent fort bien tenues et rappellent, par la cordialité de l'accueil, la complaisance des hôtes et des serveurs, le prix modéré de la pension, et surtout par la saine, simple et excellente nourriture, le bon vieux temps, avant les progrès de la chimie, quand le vin était encore du vin. Vous ne me croirez peut-être pas; mais on ne sert point ici, sous forme de boulettes et de croquettes, les restes de la veille et l'avant-veille, répugnantes liquidations qui se pratiquent dans les hôtels les plus fashionables. Cela suffit pour me consoler de voir, circulant autour de la table, deux gentilles petites bonnes et un grand gaillard, à tête de contrebandier qui, ce matin même, a fait naïvement son service en veste d'alpaga et tablier blanc, mais qui nous a offert de délicieuses écrevisses.

Quant au public, il est presque exclusivement composé de gens du Sud-Ouest, — un « Midi », tempéré, où l'accent ne roule pas encore les

cailloux des gaves pyrénéens, mais a déjà pourtant sa saveur, sa pointe d'ail. Chez quelques-uns, il est plus lourd, apporte un écho du « fouchtra » d'Aurillac.

Un Anglais, qui, ayant fait naufrage dans l'île de Robinson Crusoe, ne lui adresserait pas la parole faute d'une présentation en règle, trouverait peut-être mes commensaux de l'hôtel Carbois un peu familiers et bruyants. Mais je ne suis pas à ce point esclave des convenances, et je sais apprécier les qualités charmantes des Méridionaux. Ils ont de la bonhomie, de la gaieté, entendent plaisanterie, sont très hospitaliers, donnent la sensation qu'ils goûtent la joie de vivre. Excellente compagnie pour un bileux, parfois pessimiste, comme votre serviteur. D'un scepticisme indulgent, et rencontrant à chaque instant l'expression pittoresque, ces Périgourdins sont bien du même pays et de la même race que Montaigne.

Aucun de nos compagnons, je le crains, n'a les *Essais* sur sa table de nuit, et la littérature leur est en général, assez indifférente. Mais est-elle nécessaire pour le domino à quatre, où ils me battent à plate couture, malgré mes prétentions à ce noble jeu? Ces aimables gens, — commerçants, propriétaires ruraux, — qui, tous, à différents titres, se préoccupent des choses agricoles et s'y connaissent, ont, d'ailleurs, pour moi, ignorant Parisien, une conversation pleine d'enseignements. De plus, ils ne parlent pas politique. Combien ils sont sages!

Tel est, chers lecteurs, depuis une dizaine de jours, la vie de votre causeur hebdomadaire. J'ai fait aussi, dans ce beau pays, quelques excursions, dont j'aimerais à vous entretenir. La vallée de la Dordogne est enchantée; et le sanctuaire de Roc-Amadour, avec son babélique entassement d'églises et de chapelles, est, après le Mont Saint-Michel, ce que j'ai vu de plus audacieux, en fait d'architecture gothique. Si quelque actualité ne se jette pas à la traverse, ce sera pour la prochaine fois.

FRANÇOIS COPPÉE.

**VITICULTURE**

**Vins**

On lit dans le *Blayais* du 4 août:

Il continue à régner au vignoble une grande activité.

Dans la plupart des propriétés on sulfate et on soufre pour la seconde fois. L'oïdium et le mildew ont fait leur apparition un peu partout, mais avec le soufre et la bouillie bordelaise, on peut être assuré de combattre efficacement ces deux fléaux.

Il est d'autant plus nécessaire de faire une deuxième fois ces deux opérations que c'est encore le seul moyen qui puisse nous aider à conserver ce qui reste de la récolte de 1894, diminuée dans des proportions considérables par une coulure sans précédent.

Si les quarante ou cinquante jours qui vont suivre se maintiennent au beau fixe, si pendant le mois d'août et la première quinzaine de septembre, il règne une chaleur continue et bienfaisante, la qualité du vin de 1894 sera certainement très bonne.

Dans les circonstances actuelles, étant donné la disette, nous devons faire tous nos efforts pour récolter un vin excellent. La qualité du produit amènera forcément une hausse dans les prix et ces prix étant plus élevés que l'année dernière, seraient une atténuation à la diminution de la quantité.

La coulure qui s'est produite dans le vignoble rouge, s'est produite également dans le vignoble blanc du Blayais. Là encore, le rendement sera bien inférieur à celui de l'année dernière. Souhaitons donc que la qualité soit bonne, afin qu'une juste compensation s'établisse.

Les 1893, bien conservés, sont recherchés. On paie couramment les bons ordinaires, 300 fr. le tonneau, logé.

On écrit de Carassonne, le 4 août:

La vigne conserve un très bon aspect et les grappes grossissent tous les jours. A l'heure actuelle, la prochaine récolte est l'objet de toutes les préoccupations.

La floraison a été au début légèrement contrariée par des conditions climatiques assez défavorables; il en est résulté un peu de coulure, mais la température s'est améliorée à temps et le fléau ne s'est heureusement pas étendu.

On écrit de Béziers, le 3 août:

Les ventes continuent d'une façon régulière et suivie. Les vins frais et rouges sont toujours très demandés, mais très difficiles à trouver, malgré le prix relativement élevé que l'acheteur est disposé à y mettre. Les sortes douteuses s'en vont aussi; certainement au mois de mars nous ne pouvions prévoir une telle activité.

La vigne est très belle, sans aucune maladie; cependant nous pensons que la récolte ne dépassera pas celle de l'an dernier.

On écrit d'Oran, le 3 août:

Les cours restent sans changement, les affaires étant presque nulles. La distillerie paie 35 à 40 centimes le degré. Les vins propres à la consommation se raisonnent vers 16 fr. l'hectolitre nu, bord Oran, suivant provenance et qualité.

On commence à s'occuper de la prochaine récolte. Le temps a été très favorable cette dernière quinzaine pour les raisins, qui grossissent à vue d'œil et commencent à changer de couleur. On compte de plus en plus sur une meilleure qualité que l'an dernier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 44 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 %, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Bibliographie

ANCIENS ET MODERNES (Journal musical mensuel, grand format). — Piano ; Piano et chant ; Piano et instrument. — 240 pages de musique et 48 pages de texte ; 12 numéros de 20 pages de musique : 4 fr. l'an.

Sommaire du numéro d'août :

Texte : Chronique musicale. — Carnet musical de Juillet-août. — Bibliographie. — Variétés.

Musique : Polonaise de concert : Etienne Hémery. — Lizzie, mazurka : Maurice Duvoisin. — Chanson du printemps : Mendelshonn. — Aveu, piano et chant : Emery-Desbrousse.

Adresser les demandes à l'éditeur M. Rosoor-Delattre, éditeur et imprimeur de musique, à Tourcoing (Nord).

On souscrit également dans nos bureaux.

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente ? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons représentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaîtra aisément qu'un abonnement à la Mode Illustrée est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse que se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La Mode Illustrée, Journal de la Famille, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in 4<sup>o</sup>, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six mois, 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire uniment apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois Henri SÉGUY tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

PLUS DE FEU 70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL  
CORMIER et PÉRON, DHATEAUX (Indre)  
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Poinçons, Hémis, Mollusques, Courbes, Vessignes, Angines, etc., etc., 5 francs.  
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

chez tous les Libraires  
à l'imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors)  
LA petite Carte de poche  
DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYOU.

Bon prime du « Journal du Lot »

Eaux MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR  
Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Grandes facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques ; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens ; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey ; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
16, Rue de la Liberté, Cahors

